

Proximité Crédit Agricole Decrement 0.85 Septembre 2022 avec performance ajustée d'un dividende fixe

Titres de créance présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance

Communication à caractère promotionnel



Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type « Actions »

Durée d'investissement conseillée : 10 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé)

Eligibilité : Comptes titres, contrat d'assurance vie et de capitalisation

Période de commercialisation : du 22 juillet au 30 septembre 2022. Durant cette période, le prix d'offre sera fixé à 90% de la valeur nominale. L'Émetteur se réserve le droit de mettre fin à l'offre de manière anticipée à tout moment. Tout Titre non vendu fera l'objet d'une annulation à l'issue de la Période d'Offre ou sera conservé en inventaire.

Code ISIN : FR001400BL99

Le produit est émis par Crédit Suisse AG, agissant par l'intermédiaire de sa succursale à Londres, et l'investisseur est soumis au risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution de l'émetteur. Les notations de l'Émetteur au 12/07/2022 sont les suivantes: S&P A, Moody's A1, Fitch A -. La notation ne saurait être ni une garantie de solvabilité de l'émetteur, ni un argument de souscription. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment. L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres sont revendus avant la date d'échéance.

Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, l'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte pourra varier en fonction des conditions de marché à la hausse ou à la baisse. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. L'Émetteur ne s'engage pas sur l'éligibilité des titres dans les contrats d'assurance-vie. La détermination de cette éligibilité est du ressort de l'assureur. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

Objectifs d'investissement

Objectifs d'investissement

Proximité Crédit Agricole Decrement 0.85 Septembre 2022 avec performance ajustée d'un dividende fixe est un titre de créance présentant un risque de perte en capital proposant aux investisseurs de s'adosser à la performance de l'action Crédit Agricole, avec un mécanisme de réintégration des dividendes bruts détachés par l'action (aux dates de détachement de ces dividendes) et de retranchement quotidien d'un dividende cible fixe de 0,85 euros par an. **Ainsi, le remboursement du produit et le versement d'un gain au titre de ce produit sont conditionnés au niveau de l'action Crédit Agricole calculé à partir du cours de cette action en réinvestissant les dividendes bruts détachés par cette action et en prélevant quotidiennement un dividende cible fixe de 0,85 euros par an (ci-après le Niveau de Référence ajusté).**

Du trimestre 4 à 39, en date d'observation trimestrielle, si le Niveau de Référence ajusté de l'action Crédit Agricole est supérieur ou égal au Seuil de remboursement anticipé correspondant¹, le Capital² sera remboursé par anticipation avec un gain de 2,95% par trimestre écoulé². A l'échéance des 10 ans, si le Niveau de Référence ajusté de l'action Crédit Agricole est strictement inférieur à 30% de son Niveau de Référence Initial¹ et en l'absence d'activation préalable du mécanisme de remboursement automatique anticipé, l'investisseur subira une perte en capital à hauteur de la baisse enregistrée entre le Niveau de Référence ajusté de l'action Crédit Agricole et son Niveau de Référence Initial. En acceptant de limiter leurs gains à 2,95% par trimestre écoulé, les investisseurs recevront en contrepartie l'intégralité du Capital Initial si le Niveau de Référence ajusté est supérieur ou égal à 30% de son Niveau de Référence Initial à l'échéance.

Points clés

- Un mécanisme de remboursement anticipé du Capital² activable automatiquement du trimestre 4 à 39, si le Niveau de Référence ajusté de l'action Crédit Agricole est supérieur ou égal au Seuil de remboursement anticipé correspondant, à l'une des dates d'observation.
- Un gain de 2,95% par trimestre écoulé² en cas de remboursement automatique anticipé ou si le Niveau de Référence ajusté de l'action Crédit Agricole est supérieur ou égal à 30% de son Niveau de Référence Initial en date d'observation finale.
- Une perte en capital à l'échéance dans le cas où le Niveau de Référence ajusté de l'action Crédit Agricole, en date d'observation finale, est strictement inférieur à 30% de son Niveau de Référence Initial et que le produit n'a pas été remboursé par anticipation.



Dans l'ensemble de cette brochure, les termes «Capital» et «Capital Initial» désignent la valeur nominale de Proximité Crédit Agricole Decrement 0.85 Septembre 2022, soit 1 000 euros, multipliée par le nombre de Titres, sans prise en compte des frais commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement (ni des frais d'entrée/d'arbitrage et de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou des frais de souscription et de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres, ni des prélèvements sociaux et fiscaux). Tous les remboursements indiqués dans cette brochure (dont les gains éventuels) sont calculés sur la base de cette valeur nominale. Les Taux de Rendement Annuel (TRA) mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou des frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte-titres, ni des prélèvements sociaux et fiscaux.

Ces Taux de Rendement Annualisés ne correspondent donc pas nécessairement aux rendements effectifs obtenus par les investisseurs sur leur placement. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement à 1 000 euros le 30/09/2022 et une détention jusqu'à la date d'échéance (07/10/2032). Le produit est soumis au risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution de Crédit Suisse AG, agissant par l'intermédiaire de sa succursale à Londres.

¹ Voir page 4 pour les modalités de détermination du Seuil de remboursement anticipé et du Niveau de Référence Initial.

² Le montant du remboursement et l'ensemble des données sont présentés hors fiscalité applicable et/ou frais et commissions liés au cadre d'investissement, et calculé sur la base de la valeur nominale de Proximité Crédit Agricole Decrement 0.85 Septembre 2022 avec performance ajustée d'un dividende fixe. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'action, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

Avantages & Inconvénients

Avantages

- Si à l'une des dates d'observation, du trimestre 4 à 39, le Niveau de Référence ajusté de l'action Crédit Agricole est supérieur ou égal au Seuil de remboursement anticipé correspondant, le produit s'arrête automatiquement et l'investisseur reçoit son Capital par anticipation¹.
- En cas d'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé ou si le Niveau de Référence ajusté de l'action Crédit Agricole est supérieur ou égal à 30% de son Niveau de Référence Initial, en date d'observation finale, l'investisseur reçoit un gain de 2,95% par trimestre écoulé¹.
- A l'échéance du produit et en l'absence de remboursement automatique anticipé, si le Niveau de Référence ajusté de l'action Crédit Agricole est supérieur ou égal à 30% de son Niveau de Référence Initial, l'investisseur reçoit l'intégralité du Capital Initial¹.

Inconvénients

- Le produit ne comporte pas de protection du Capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du Capital Initialement investi. L'investisseur est exposé à une perte en capital pouvant être totale dans le cas où le Niveau de Référence ajusté de l'action Crédit Agricole serait strictement inférieur à 30% de son Niveau de Référence Initial en date d'observation finale et que le produit n'a pas été remboursé par anticipation. En cas de revente du titre de créance à l'initiative de l'investisseur en cours de vie (hors cas de remboursement automatique anticipé), l'investisseur peut subir une perte en capital. Il est en effet impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix dépendant alors du niveau, le jour de la revente, des paramètres de marché. La perte en capital peut être partielle ou totale.
- L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de l'Émetteur Crédit Suisse AG, agissant par l'intermédiaire de sa succursale à Londres (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) et au risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution de celui-ci (qui induit un risque sur le remboursement).
- Les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs ayant investi dans le produit au 30/09/2022 au plus tard, et conservant le produit jusqu'à son échéance effective.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 à 10 ans.
- Le rendement de Proximité Crédit Agricole Decrement 0.85 Septembre 2022 avec performance ajustée d'un dividende fixe à échéance est très sensible à une faible variation du Niveau de Référence ajusté de l'action Crédit Agricole SA autour du seuil de 30% de son Niveau de Référence Initial. La valorisation du produit en cours de vie peut varier de manière indépendante de l'action sous-jacente.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par l'action Crédit Agricole SA.
- Le gain trimestriel étant plafonné à 2,95% par trimestre écoulé¹, l'investisseur pourra ne bénéficier que partiellement de la hausse de l'action sous-jacente ajustée du dividende cible fixe du fait du mécanisme de plafonnement des gains.
- Le Niveau de Référence Initial étant déterminé à partir de la moyenne arithmétique du Niveau de clôture de l'action Crédit Agricole SA observé le 29/07/2022 et des Niveaux de Référence ajusté au 31/08/2022 et 30/09/2022, le Niveau de Référence Initial pourra être supérieur (ou inférieur) au Niveau de Référence ajusté de l'action Crédit Agricole SA à la dernière date d'observation initiale.
- La performance de l'action Crédit Agricole SA est calculée dividendes bruts réinvestis (aux dates de détachement de ces dividendes), diminué d'un dividende cible de 0,85 euros par an (déduction faite de manière quotidienne), **ce qui peut être moins favorable pour l'investisseur** que lorsque les dividendes sont réinvestis sans retranchement. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de dividende cible, la performance de l'action en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à l'action classique, dividendes non réinvestis. Sans tenir compte des dividendes bruts réinvestis, l'impact de la méthode de retranchement d'un dividende cible fixe sur la performance de l'action est plus important en cas de baisse depuis l'origine (effet négatif), qu'en cas de hausse de l'action (effet positif). Ainsi, en cas de marché baissier continu, la baisse du Sous-Jacent sera accélérée.

¹Le montant du remboursement et l'ensemble des données sont présentés hors fiscalité applicable et/ou frais et commissions liés au cadre d'investissement, et calculé sur la base de la valeur nominale de Proximité Crédit Agricole Decrement 0,85 aout 2022 avec performance ajustée d'un dividende fixe. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'action, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

Détails du mécanisme du produit

Détermination du Niveau de Référence Initial

Le Niveau de Référence Initial correspond à la moyenne arithmétique du Niveau de clôture de l'action Crédit Agricole SA (hors dividendes) observé le 29/07/2022 et des Niveaux de Référence ajusté au 31/08/2022 et 30/09/2022.

Mécanisme de remboursement anticipé¹

- Du trimestre 4 à 39, en date d'observation, si le Niveau de Référence ajusté de l'action Crédit Agricole SA est supérieur ou égal au Seuil de remboursement anticipé correspondant, un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et l'investisseur reçoit :

L'intégralité de son Capital Initial + un gain de 2,95% par trimestre écoulé¹,
ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net maximum de 10,39%²

Barrière de remboursement anticipé dégressive : Le Seuil de remboursement anticipé est égal à 99,50% du Niveau de Référence Initial à partir du trimestre 4, puis diminue de 1,95% tous les trimestres jusqu'à atteindre 31,25% au trimestre 39.

Trimestre	T4	T5	T6	T7	...	T36	T37	T38	T39
Seuil de remboursement anticipé (% du Niveau de Référence Initial)	99,50%	97,55%	95,60%	93,65%	...	37,10%	35,15%	33,20%	31,25%

- Sinon, le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est pas activé et **le produit continue**.

Mécanisme de remboursement à l'échéance

A la date d'observation finale (le 30/09/2032), si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé :

- **Cas favorable :** Si le Niveau de Référence ajusté de l'action Crédit Agricole est supérieur ou égal à 30% de son Niveau de Référence Initial, l'investisseur reçoit :

L'intégralité de son Capital Initial¹ + un gain de 2,95% par trimestre écoulé¹, soit un remboursement total de 218%,
ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net maximum de 7%²

- **Cas défavorable :** Sinon, si le Niveau de Référence ajusté de l'action Crédit Agricole est strictement inférieur à 30% de son Niveau de Référence Initial, l'investisseur reçoit :

Le capital diminué de la baisse enregistrée entre le Niveau de Référence Initial et le Niveau de Référence ajusté de l'action Crédit Agricole¹. L'investisseur subit une perte en capital, pouvant être totale.

¹Le montant du remboursement et l'ensemble des données sont présentés hors fiscalité applicable et/ou frais et commissions liés au cadre d'investissement, et calculé sur la base de la valeur nominale de Proximité Crédit Agricole Decrement 0.85 Septembre 2022 avec performance ajustée d'un dividende fixe. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Action, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

²Seuls les TRA mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou des frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte-titres, ni des prélèvements sociaux et fiscaux.

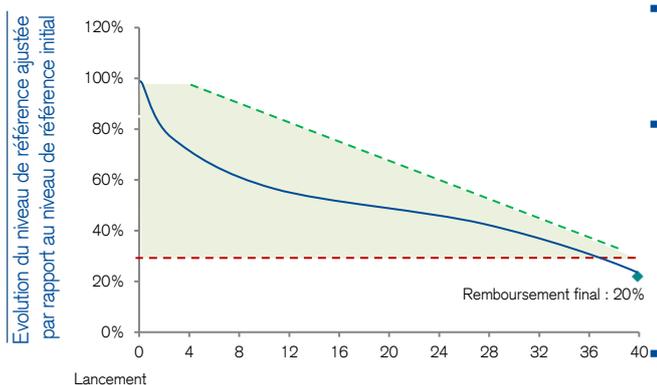
Illustrations du mécanisme de remboursement

Illustrations du mécanisme

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien des résultats futurs de l'action sous-jacente et du produit, et ne sauraient en aucune manière être considérées comme une offre commerciale.

- Evolution du Niveau de Référence ajusté de l'action Crédit Agricole
- - - Seuil de perte en capital et de versement du gain à l'échéance (30% du Niveau de Référence Initial)
- - - Seuil de remboursement automatique anticipé (voir détail en page 4)

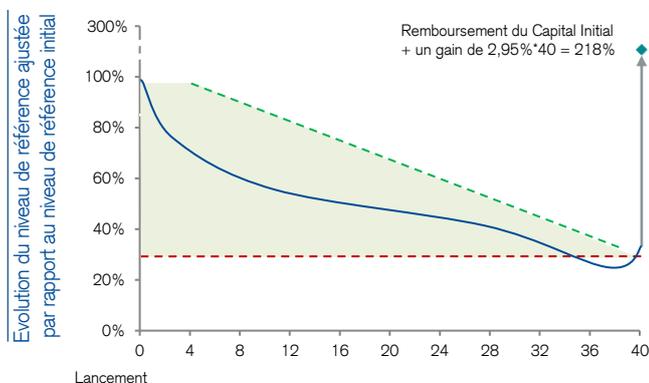
Scénario défavorable : Marché fortement baissier à long terme



- Du trimestre 4 à 39, en date d'observation, le Niveau de Référence ajusté de l'action Crédit Agricole est toujours strictement inférieur au Seuil de remboursement anticipé. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est donc pas activé.
- A l'issue du trimestre 40, en date d'observation finale, le Niveau de Référence ajusté de l'action Crédit Agricole est strictement inférieur à 30% de son Niveau de Référence Initial (20%). L'investisseur reçoit le Capital Initial diminué de la baisse entre le Niveau de Référence ajusté de l'action Crédit Agricole à la date d'observation finale et son Niveau de Référence Initial, soit 20% du Capital Initial¹. L'investisseur subit une perte en capital (pouvant être totale dans le pire des scénarios).

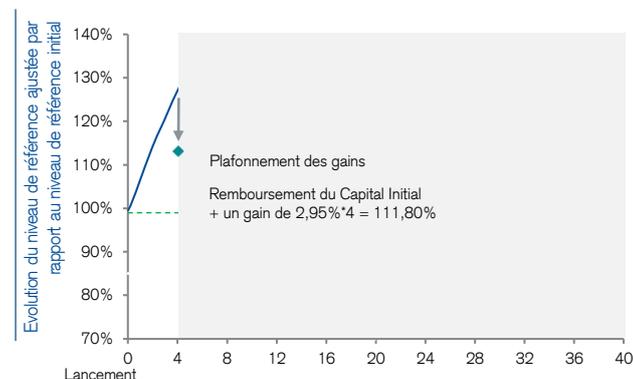
Le Taux de Rendement Annuel net est alors de $-15,68\%^2$, égal à celui d'un investissement direct dans l'action Crédit Agricole dividendes bruts réinvestis et ajustée d'un dividende cible fixe de 0,85 euros par an.

Scénario médian : Marché baissier à long terme



- Du trimestre 4 à 39, en date d'observation, le Niveau de Référence ajusté de l'action Crédit Agricole est toujours strictement inférieur au Seuil de remboursement anticipé. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est donc pas activé.
- A l'issue du trimestre 40, en date d'observation finale, le Niveau de Référence ajusté de l'action Crédit Agricole est supérieur à 30% de son Niveau de Référence Initial (35%). L'investisseur reçoit alors son Capital Initial plus un gain de 2,95% par trimestre écoulé, soit 218% du Capital Initial¹.
- Le Taux de Rendement Annuel net est alors de $7\%^2$, contre un Taux de Rendement Annuel net de $-10,84\%^2$ pour un investissement direct dans l'action Crédit Agricole dividendes bruts réinvestis et ajustée d'un dividende cible fixe de 0,85 euros par an, du fait du mécanisme du produit.

Scénario favorable : Marché haussier à court terme



- A l'issue du trimestre 4, en date d'observation, le Niveau de Référence ajusté de l'action Crédit Agricole est supérieur au Seuil de remboursement anticipé (+28% par rapport à son Niveau de Référence Initial). Le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé. L'investisseur reçoit alors son Capital Initial plus un gain de 2,95% par trimestre écoulé, soit 111,80% du Capital Initial¹.
- Le Taux de Rendement Annuel net est alors de $10,39\%^2$, contre un Taux de Rendement Annuel net de $25,97\%^2$ pour un investissement direct dans l'action Crédit Agricole dividendes bruts réinvestis et ajustée d'un dividende cible fixe de 0,85 euros par an, du fait du mécanisme de plafonnement des gains.

Sources : Crédit Suisse

¹Le montant du remboursement et l'ensemble des données sont présentés hors fiscalité applicable et/ou frais et commissions liés au cadre d'investissement, et calculé sur la base de la valeur nominale de Proximité Crédit Agricole Decrement 0.85 Septembre 2022 avec performance ajustée d'un dividende fixe. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Action, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

²Seuls les TRA mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou des frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte-titres, ni des prélèvements sociaux et fiscaux.

Présentation du Sous-Jacent

Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et sont susceptibles de varier. Les données relatives aux performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Le niveau des dividendes passés a trait ou se réfère à une période passée et n'est pas un indicateur fiable des niveaux futurs.

Zoom sur l'action Crédit Agricole (FR0000045072)

Credit Agricole SA figure parmi les premiers groupes bancaires européens et est le premier financeur de l'économie française. La société, par l'intermédiaire de ses filiales, offre des services bancaires et d'assurance, conçoit et gère des produits financiers spécialisés. Le groupe Crédit Agricole est donc actif dans le domaine de la gestion d'actifs et de titres, de l'assurance, du crédit à la consommation, de la gestion privée, du crédit-bail et de l'affacturage.

Source : Bloomberg 12 juillet 2022. Pour plus d'informations sur la société, se référer au site : <https://www.credit-agricole.com/finance/finance>

Le rendement du produit "Proximité Crédit Agricole Decrement 0,85 Juillet 2022" est conditionné à l'évolution ajustée de l'action Crédit Agricole, qui est calculée en réinvestissant les dividendes bruts détachés par l'action Crédit Agricole et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 0,85 euros par an, ce qui peut être défavorable pour l'investisseur.

Concernant le dividende cible annuel, **il est fixé à 0,85€.**

Le cours de l'action Crédit Agricole sur le marché Euronext Paris est accessible sur le site : <https://live.euronext.com/en/product/equities/FR0000045072-XPAR>

NB: La performance de l'action Crédit Agricole ajustée d'un dividende cible fixe est calculée à partir du cours de cette action en réinvestissant les dividendes bruts détachés (aux dates de détachement de ces dividendes) et en prélevant quotidiennement un dividende cible fixe de 0,85 euros par an, **ce qui peut être moins favorable pour l'investisseur** que lorsque les dividendes sont réinvestis sans retranchement. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de dividende cible, la performance de l'action en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à l'action classique, dividendes non réinvestis. Sans tenir compte des dividendes bruts réinvestis, l'impact de la méthode de retranchement d'un dividende cible fixe sur la performance de l'action est plus important en cas de baisse depuis l'origine (effet négatif), qu'en cas de hausse de l'action (effet positif). Ainsi, en cas de marché baissier continu, la baisse de l'action Crédit Agricole ajustée d'un dividende cible fixe sera accélérée.

Pour information, le niveau de dividendes bruts distribués par l'action Crédit Agricole SA a été en moyenne de 0,54 euros par an depuis le 12 juillet 2012 (source : bloomberg au 12 juillet 2022). Le niveau des dividendes passés ne préjuge pas du niveau des dividendes futurs.

Caractéristiques Principales & Facteurs de risques

Caractéristiques principales

Type : Titres de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.	Montant minimum de souscription : 100 000 EUR en compte-titres – Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou un contrat de capitalisation, ce minimum d'investissement est de 1 000 EUR.	Période de commercialisation : Du 22/07/2022 au 30/09/2022. Durant cette période, le prix d'offre sera fixé à 90% de la valeur nominale. L'Émetteur se réserve le droit de mettre fin à l'offre de manière anticipée à tout moment. Tout Titre non vendu fera l'objet d'une annulation à l'issue de la Période d'Offre ou sera conservé en inventaire.
Émetteur : Crédit Suisse AG, agissant par l'intermédiaire de sa succursale à Londres (S&P : A, Moody's : A1, Fitch : A- au 12/07/2022). La notation ne saurait être ni une garantie de solvabilité de l'Émetteur, ni un argument de souscription. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.	Cotation : Bourse de Luxembourg (marché réglementé)	Commission de souscription/rachat : Néant
Code ISIN : FR001400BL99	Périodicité de valorisation : Quotidienne, publiée sur les pages Bloomberg, Telekurs et Reuters. Elle est par ailleurs tenue à disposition du public en permanence.	Commission de distribution : Crédit Suisse Bank (Europe) SA paiera aux distributeurs concernés une rémunération de 1,50% (TTC) par an au maximum (calculée sur la base de la durée de vie maximale des Titres), du montant total des Titres effectivement distribués par ces distributeurs.
Offre au public donnant lieu à prospectus : Non	Marché secondaire : Dans des conditions normales de marché, Crédit Suisse Bank (Europe) S.A. fournira un marché secondaire chaque jour de cotation du sous-jacent. Fourchette de liquidité: le cours d'achat ne sera pas supérieur de 1% au cours de vente.	Date d'émission : 22/07/2022
Taille d'Émission: 30 000 000 EUR (La taille de cette émission de Titres n'implique en aucune manière l'expression de l'Émetteur quant au niveau probable de souscription (et aucune supposition ne doit en conséquence être faite par des investisseurs potentiels à cet égard)).	Double valorisation : Une double valorisation est établie par Analyse (tous les 15 jours). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à l'entité Crédit Suisse International ou à une autre entité du groupe Crédit Suisse.	Dates d'observation initiale / Niveau de Référence Initial : Le Niveau de Référence Initial correspond à la moyenne arithmétique du Niveau de clôture de l'action Crédit Agricole SA (hors dividendes) observé le 29/07/2022 et des Niveaux de Référence ajusté au 31/08/2022 et 30/09/2022.
Agent de calcul : Crédit Suisse International, ce qui peut être source de conflits d'intérêts ¹	Sous-jacent : l'action Crédit Agricole SA (ticker bloomberg : ACA FP Equity)	Date d'observation finale : 30/09/2032
Droit applicable : Droit français	Niveau de Référence ajusté : Cours de l'action Crédit Agricole avec réinvestissement des dividendes bruts détachés par l'action Crédit Agricole (aux dates de détachement de ces dividendes) et retranchement d'un dividende cible de 0,85 euros par an (ce dividende est déduit quotidiennement).	Dates d'observation trimestrielles : tous les 30 des mois de mars, juin, septembre et décembre du 30/09/2023 (inclus) au 30/09/2032 (inclus) ou le premier jour ouvré suivant si le dernier jour calendaire n'est pas un jour ouvré.
Règlement/Livraison : Euroclear France		Date de remboursement anticipé : 5 jours ouvrés suivant la date d'observation concernée.
Éligibilité : Comptes titres et unité de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation		
Prix d'émission : 90% de la Valeur Nominale		
Devise/Valeur Nominale : Euro / 1 000 Euros		

Facteurs de risques

Crédit Suisse recommande, conformément à l'article 14 du Règlement délégué n° 2019/979, de lire attentivement la rubrique « facteurs de risque » du Prospectus de Base du produit et les Conditions Définitives associées avant tout investissement. Les risques présentés ci-après ne constituent pas l'intégralité des risques au produit. Il est rappelé que ce produit est un titre de créance présentant un risque de perte en capital et qu'il s'adresse à des investisseurs avertis. **Veillez vous référer à la rubrique "facteurs de risque" du Prospectus de Base et les Conditions Définitives associées.** Le fait d'investir dans ce produit implique certains risques, y compris mais sans s'y limiter les suivants :

Risque de crédit : en cas d'insolvabilité de l'Émetteur, les investisseurs pourraient perdre l'ensemble ou une partie du capital investi indépendamment de tout autre facteur favorable pouvant impacter la valeur du produit, tel que la performance des actifs sous-jacents.

Cas de défaut et absence de bénéfice d'une clause de défaut croisé : le produit ne bénéficie pas d'une clause de défaut croisé avec les autres dettes d'emprunt de l'Émetteur. En outre, un manquement de l'Émetteur à l'une quelconque de ses obligations en vertu du produit (autre qu'un manquement de l'Émetteur à son obligation de payer tout montant dû en vertu du produit à un investisseur dans les 30 jours suivant la date d'exigibilité) ne constituera pas un Cas de Défaut au regard du produit. En conséquence, nonobstant un tel manquement par l'Émetteur à ses obligations en vertu du produit, les investisseurs ne pourront pas exiger le remboursement de tout montant dû autrement qu'aux dates de remboursement prévues.

Risque de taux : toute modification des taux d'intérêt peut affecter négativement la valeur du produit.

Risque de liquidité : même si un marché secondaire existe, il peut ne pas fournir suffisamment de liquidités pour permettre aux investisseurs de vendre ou négocier le produit facilement. L'absence de liquidité peut avoir un effet négatif sur la valeur du produit dans la mesure où les investisseurs ne pourront pas nécessairement vendre le produit aisément ou à des prix permettant aux investisseurs de réaliser le rendement escompté. En conséquence, les investisseurs pourraient perdre une partie ou la totalité de leur investissement.

Risque de conflits d'intérêts potentiels : l'Émetteur et l'agent de calcul de ce produit appartiennent au Groupe Crédit Suisse. Les conflits d'intérêts qui peuvent être engendrés seront gérés conformément à la réglementation applicable.

Exposition à la performance de l'Action sous-jacente : La performance de l'Action sous-jacente dépend de facteurs macroéconomiques, tels que les taux d'intérêts et les niveaux de prix sur les marchés de capitaux, les évolutions des taux de change, des facteurs politiques, ainsi que des facteurs spécifiques aux entreprises, comme la situation financière, la situation commerciale, la situation en matière de risque, la structure de l'action actionnariat et la politique en matière de distributions. L'émetteur de l'Action sous-jacente peut également prendre des mesures concernant celle-ci sans égard aux intérêts des titulaires du produit. Chacun de ces facteurs et mesures nuisant à la performance de l'Action sous-jacente peut avoir une incidence défavorable sur la valeur et le rendement du produit.

Informations Importantes / Avertissement

Cadre de distribution : Le produit «Proximité Crédit Agricole Decrement 0.85 Septembre 2022 avec performance ajustée d'un dividende fixe » décrit dans le présent document est commercialisé uniquement dans le cadre d'une des conditions de l'article 1er (§4) du Règlement n° 2017/1129 (« Règlement Prospectus »). Les personnes ou entités mentionnées à l'article L. 411-2, 1er du code monétaire et financier ne pourront souscrire à ce produit en France que pour compte propre dans les conditions fixées par les L. 411-1, L. 411-2, L. 412-1, D. 411-2, D. 411-2-1 et D. 411-4 du code monétaire et financier.

« Proximité Crédit Agricole Decrement 0.85 Septembre 2022 avec performance ajustée d'un dividende fixe » s'inscrit dans le cadre de la diversification de portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridique.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

L'acheteur du produit «Proximité Crédit Agricole Decrement 0.85 Septembre 2022 avec performance ajustée d'un dividende fixe » s'expose aux fluctuations des marchés actions. L'acheteur du produit doit s'assurer, en recourant au besoin à ses conseillers financiers et fiscaux, de l'adéquation du produit à sa situation patrimoniale et à son horizon d'investissement. Les informations contenues dans le présent document ne sauraient constituer une prévision de performances futures et aucune garantie ne peut être donnée quant à la performance effective du produit à un moment donné en dehors des événements visés dans le présent document, qui requièrent que l'acheteur du produit soit toujours investi à la date concernée. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur date de maturité.

Hors frais et/ou fiscalité applicable : l'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur.

Caractère promotionnel de ce document : le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire. Ce document n'est pas un document de recherche de Crédit Suisse et ne doit pas être considéré comme une recommandation de la recherche.

Le présent document n'est pas un résumé du Prospectus et ne doit pas être considéré comme un substitut à la lecture du Prospectus dans sa totalité. Le Prospectus de base relatif à l'émission et à l'admission aux négociations sur un marché réglementé des titres décrits dans cette communication à caractère promotionnel est composé du [Document d'enregistrement](#) approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) le 11 juin 2021 et complété par des suppléments en date du [20 juillet](#), du [5 août](#), du [29 octobre](#), du [12 novembre](#) et du [22 décembre 2021](#), du [31 janvier](#), du [17 février](#), du [29 mars](#), du [11 mai](#), du [20 mai](#) et du [10 juin 2022](#) ainsi que la [Note relative aux valeurs mobilières](#) approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en date du 10 août 2021 et complétée par un supplément du [26 novembre 2021](#). Le Document d'enregistrement et ses suppléments et la Note relative aux valeurs mobilières sont respectivement disponibles sur <https://www.credit-suisse.com/about-us/en/investor-relations/financial-regulatory-disclosures/regulatory-disclosures/company-registration-documents.html> et <https://derivative.credit-suisse.com/fr/fr/fr>. L'approbation du Prospectus par la CSSF et l'AMF ne constitue pas un avis favorable sur le produit. Par ailleurs, les investisseurs sont invités à lire la documentation juridique du produit (à savoir le Prospectus de base et les Conditions définitives qui sont disponibles sur <https://derivative.credit-suisse.com/fr>) avant de prendre leur décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés au produit. Des suppléments complémentaires au Prospectus de base pouvant éventuellement être adoptés avant l'admission aux négociations du produit sur un marché réglementé, les investisseurs sont invités à se référer au site <https://derivative.credit-suisse.com/fr/fr/fr> où de tels suppléments seront publiés avant de prendre leur décision d'investissement.

La documentation juridique est également disponible gratuitement auprès de l'Émetteur et des distributeurs du produit, ainsi qu'auprès de Credit Suisse Bank (Europe) SA, 86 Boulevard Haussmann 75008 Paris.

Sans préjudice des obligations légales ou réglementaires à sa charge, Crédit Suisse ne pourra être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant du produit décrit dans ce document. Les investisseurs doivent procéder, avant la conclusion de toute opération avec Credit Suisse, à leur propre analyse et d'obtenir tout conseil professionnel qu'ils jugent nécessaires sur les risques et les avantages du produit.

Le présent document a été préparé par Credit Suisse Bank (Europe) SA, Succursale de Paris. Credit Suisse Bank (Europe) SA, Succursale de Paris est un établissement de crédit agréé par la Banque Centrale Européenne et supervisée par la Banque d'Espagne sous le n°0243 et par la Comisión Nacional Del Mercado de Valores (CNMV) pour la fourniture de services d'investissement, ainsi que par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Ce document a été préparé exclusivement à des fins d'information. Il ne saurait être interprété comme une recommandation personnelle concernant des instruments financiers ou des stratégies d'investissement qui pourraient être évoquées dans son contenu ou comme une offre ou une sollicitation en vue de la conclusion d'une transaction sur instruments financiers ou une offre ou une sollicitation de souscrire un service financier.

Le présent document ne constitue pas une offre de titres aux États-Unis et les titres ne sont pas enregistrés en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »). Les titres ne peuvent être ni offerts ni cédés aux États-Unis sans avoir été préalablement enregistrés ou exemptés d'enregistrement en vertu du Securities Act. Conformément à la Regulation S promulguée en application du Securities Act (la « Regulation S »), les titres sont/offerts exclusivement en dehors des États-Unis à un groupe déterminé d'investisseurs dans le cadre de transactions « offshore » (« Offshore transactions ») avec des personnes Non-ressortissantes des États-Unis (« Non US Persons » tels que ces termes sont définis dans la Regulation S). Les titres ne peuvent être offerts à nouveau et revendus qu'à des « Non US Persons » dans le cadre d'« Offshore transactions » conformément aux dispositions de la Regulation S relatives à la revente de titres. Nul n'est obligé ou n'a l'intention de procéder à l'enregistrement des titres en application du Securities Act ou de la réglementation financière de l'un des États des États-Unis.

Distribution réalisée par :



Nexo Capital
23 rue Royale
75008 Paris

Structuration réalisée par :



©2022, Crédit Suisse Bank (Europe) SA, Succursale de Paris
86, Boulevard Haussmann
75008 Paris
France

